



erreur sur mon bulletin de salaire

Par **valvoy**, le **09/07/2011 à 18:25**

Bonjour,

Après avoir relevé des erreurs sur mon bulletin de salaire (oubli de primes, erreur dans le montant des congés payés, erreur dans le nombre d'heures, heure supp non payés ...), j'ai écrit une lettre avec accusé de réception à mon responsable expliquant point par point ce qui n'allait pas en lui suggérant de régulariser . Aujourd'hui je viens de recevoir mon bulletin de salaire où il y a toujours des erreurs!

comment faire pour saisir le conseil des prud'hommes?

A savoir que cette entreprise n'est pas capable d'éditer un bulletin de salaire sans faire d'erreurs en la défaveur du salarié bien évidemment!

merci beaucoup pour votre aide

Par **P.M.**, le **09/07/2011 à 18:53**

Bonjour,

Vous pourriez le faire par courrier mais il serait préférable de remplir un formulaire directement au Greffe en chiffrant vos demandes et de le saisir éventuellement en référé...

Par **valvoy**, le **09/07/2011 à 18:58**

Je vous remercie de votre réponse, à savoir que ces erreurs ne représentent pas une somme astronomique mais je considère que ce n'est pas normal, en effet nous sommes plus de 100 personnes dans cette société et toutes ces personnes sont concernées par ces erreurs mais la majorité n'osent rien dire !

ma requête auprès des prud'hommes va-t-elle être retenue? ou dois-je signaler ma société auprès de l'URSAFF ou de l'inspecteur du travail? qu'en pensez-vous?

Par **P.M.**, le **09/07/2011 à 19:36**

Bonjour,

Si vous avez des éléments concrets à faire valoir comme quoi l'employeur ne vous paie pas

ce qu'il vous doit, le Conseil de Prud'Hommes devrait les retenir car ce n'est pas l'URSSAF qui va pouvoir contrôler réellement l'oubli de primes, des erreurs dans le montant des congés payés, le nombre d'heures ou des heures supp non payées et a priori l'Inspection du travail non plus...

Par **valvoy**, le **09/07/2011** à **19:46**

je vous remercie de vos conseils et de vos éclaircissement.
Je vais donc saisir le conseil des prud'hommes prochainement !